

Risque d'éboulement rocheux de grande ampleur : les Ruines de Séchilienne

Géraldine Strappazon - Doctorante - GRESEC¹ (EA 608) - Université Stendhal

A 25 kilomètres de Grenoble en direction de Bourg d'Oisans, sur le versant sud du Mont Sec, à la pointe du massif de Belledonne, à l'endroit même où la vallée de la Romanche est la plus étroite, la falaise des Ruines de Séchilienne (constituée de roches micaschistiques fracturées et instables) menace de s'effondrer. Le secteur en mouvement s'étale sur 70 hectares, s'étagant de 500 à 1150 mètres d'altitude : le massif se rompt progressivement et inéluctablement par fracturation.

Depuis vingt ans, les Ruines de Séchilienne préoccupent les pouvoirs publics, les scientifiques, les industriels et les populations. Pour cerner la complexité des enjeux, notamment liés à l'information et la communication, nous avons opté ici pour une présentation chronologique des événements.

En 1985, d'importantes et régulières chutes de blocs se produisirent sur la route nationale 91, axe majeur entre le bassin grenoblois, l'Oisans, le Briançonnais et l'Italie. Les parents d'élèves de Saint Barthélemy de Séchilienne, inquiets de la sécurité de la navette scolaire transportant leurs enfants du village au hameau de l'Île de Falcon, adressèrent une pétition au Maire de l'époque, à la Direction Départementale de l'Équipement, et ils écrivirent à Haroun Tazieff, alors Secrétaire d'Etat à la Prévention des Risques Naturels et Technologiques Majeurs. Ce dernier, convié par Alain Carignon alors maire de Grenoble, président du Conseil Général de l'Isère et Ministre de l'Environnement, se déplaça à plusieurs reprises sur les lieux et révéla sa préoccupation. Par ailleurs, les premiers travaux de reconnaissance engagés sur le site montrèrent qu'il

ne s'agissait pas d'une banale altération des escarpements rocheux qui dominant la route, mais bien d'un processus de glissement d'une partie importante du versant du Mont-Sec qui venait de se réactiver...

Les pouvoirs publics engagèrent alors les premières mesures de parades :

- déplacement de la RN 91 sur le versant opposé de la vallée pour la mettre hors d'atteinte des éboulis ;
- édification d'un merlon de protection pour, dans l'hypothèse d'un glissement important, protéger les maisons du hameau de l'Île de Falcon ;
- réalisation d'un chenal de dérivation pour la Romanche, afin que les eaux ne dérivent pas dans la plaine et surtout que soit protégée l'alimentation

¹ Groupe de Recherche sur les Enjeux de la Communication



La vallée de la Romanche : Les Ruines de Séchilienne, la Romanche, la RN 91

de la nappe phréatique du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise (SIERG) ;

- suspension de toute autorisation d'urbanisme sur l'Île Falcon pour ne pas accroître les enjeux ;

- et enfin, début de l'instrumentation du massif pour approfondir la connaissance scientifique et asseoir les premiers plans de secours : réseau de mesures géodésiques, capteurs extensiométriques, balises GPS, radar, sismographes, station météorologique.

Dans la même période, le programme « Isère Département Pilote » pour la prévention des risques majeurs est lancé sous l'égide de Haroun Tazieff.

Dix ans plus tard, en 1995, la loi n° 95-101 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite « loi Barnier », est votée. Elle comporte des mesures de sauvegarde des populations menacées par certains risques naturels majeurs. Notamment, son article 11 stipule : « lorsqu'un risque prévisible de mouvements de terrain, ou d'affaissements de terrain dus à une cavité souterraine ou à

une marnière, d'avalanches ou de crues torrentielles menace gravement des vies humaines, l'État peut déclarer d'utilité publique l'expropriation par lui-même, les communes ou leurs groupements, des biens exposés à ce risque, dans les conditions prévues par le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et sous réserve que les moyens de sauvegarde et de protection des populations s'avèrent plus coûteux que les indemnités d'expropriation ». C'est ainsi qu'en vertu du décret interministériel du 31 mai 1997 et à défaut de toute autre possibilité de protection, les 115 hectares du hameau de l'Île de Falcon (comprenant 94 maisons et équipements publics et impliquant plus de 300 personnes) ont été expropriés au motif du risque d'éboulement. Pour certains, « ce sont les Ruines de Séchilienne qui sont à l'origine de la loi Barnier » [1].

Donc, c'est au motif du risque d'éboulement uniquement que la procédure d'expropriation du hameau est engagée : il s'agit du premier cas en France d'application de la loi dite « Barnier ». La commune de Saint Barthélemy de Séchilienne se voit brutalement plongée dans une situa-

tion dramatique : amputée de plus d'un tiers de sa population et de ses ressources fiscales, elle est par ailleurs contrainte d'accepter la destruction de tous ses équipements publics situés sur le hameau de l'Île Falcon. Ironie du sort, pour certains d'entre eux, elle rembourse des annuités jusqu'en 2013 !

Pourtant, au fil des travaux menés dans les années 1990-2000, le phénomène des Ruines de Séchilienne va prendre une tout autre dimension.

Toutes les études engagées concluent de manière unanime qu'une partie, voire la totalité de la zone en mouvement des Ruines de Séchilienne se décrochera et tombera en fond de vallée dans moins de dix ans. Le mouvement du site est régulier et ininterrompu. Toutefois, il convient de noter que le phénomène est fortement sensible aux conditions météorologiques, notamment au dégel et à la pluie : les eaux de ruissellement circulent dans le réseau des fractures et s'enfoncent en profondeur aggravant le mouvement. De même, la forte pente du versant est un facteur

moteur reconnu. A noter que la zone en mouvement la plus rapide représente un volume d'environ 3 millions de mètres cube de matériaux qui glisse vers le fond de vallée au rythme d'environ 90 centimètres par an !

En 2000, un collège d'experts internationaux désigné par le Ministère de l'Environnement est convoqué. Dans son rapport, le risque d'éboulement du massif est confirmé... mais une inévitable bouchure de la vallée est également évoquée. En effet, les experts ont déclaré que dans l'hypothèse d'un éboulement, la vallée serait bouchée : un barrage naturel se formerait (avec les eaux du torrent Romanche) et lorsqu'il céderait, en 1h30, 20 km de vallée seraient dévastés sous un flot canalisé par les obstacles naturels et urbains. Vizille serait sous près de 2 mètres d'eau en moins d'une heure. Puis, la « vallée de la Chimie », de Jarrie et de Pont de Claix avec plusieurs sites classés Seveso, serait rayée de la carte par cette inondation dévastatrice. A Champ sur Drac, où la Romanche rejoint le Drac, la seule « protection », la digue Marcelline, construite par Lesdiguières au XVII^e siècle (toujours en l'état, sans aucun renforcement), serait recouverte par un flot de 3,50 mètres de haut, atteignant un débit de 870 m³/s qui dévasterait tout sur son passage. La zone de Comboire, puis l'ensemble de l'agglomération grenobloise seraient sous les eaux en quelques dizaines de minutes. Au confluent de l'Isère, le polygone scientifique et le Synchrotron seraient couverts par plus de deux mètres d'eau [2], [3].

Ainsi, au risque naturel pourraient succéder des risques technologiques et industriels dont il est primordial de tenir compte, étant donné les équipements existants en aval du site.

Le Préfet de l'Isère, dans l'attente de nouvelles études et au motif de la sécurité, décida à l'automne 2003, de suspendre tous les dossiers d'urbanis-

me des communes concernées par le risque d'inondation lié aux Ruines. Le développement de la vallée de la Romanche jusqu'à Jarrie a ainsi été gelé.

Mais, au-delà des décisions préfectorales, quelles parades sont effectivement en place aujourd'hui ?

L'expropriation du hameau de l'Île Falcon s'achève aujourd'hui : il reste à ce jour huit familles à délocaliser. Qu'est-il prévu pour préserver les habitants restant dans la vallée, et surtout ceux résidant en aval du site des Ruines ?

Différents scénarios ont été étudiés par les services de l'État pour régler le passage de l'eau. Compte tenu de l'enjeu représenté par le torrent (la nappe phréatique alimentée par la Romanche en aval du site couvre les besoins en eau de plus de 250 000 habitants de l'agglomération grenobloise), la seule solution est la création d'une dérivation hydraulique creusée sous le versant opposé, du côté du Mont Falcon, à l'abri de l'éboulement. Pour commencer, le gouvernement a décidé en novembre 1997 de réaliser une galerie de reconnaissance de 4,20 mètres de diamètre et 1930 mètres de longueur. Le débit maximum autorisé par ce tunnel, achevé en décembre 2000, est de 60 m³/s. Or, c'est un débit admissible bien insuffisant : en effet, compte tenu de la sensibilité du site aux phénomènes météo, les experts sont quasiment assurés que l'éboulement se produira au sortir de l'hiver, à la fonte des neiges, mais le débit de la Romanche à cette période est de 800 m³/s.

Par ailleurs, en janvier 2004, après la chute 200 m³ de roches et l'obstruction de la route nationale 91, de nombreux dysfonctionnements ont mis à jour des lacunes importantes quant à la gestion de la crise. C'est ainsi que, la même année, le Préfet de l'Isère a lancé un plan d'actions pré-

factoral comprenant dix mesures :

- renforcement du dispositif de suivi et d'alerte
- mise en place d'un comité permanent d'experts
- instauration d'une communication institutionnelle régulière
- achèvement de l'évacuation des habitants de l'Île Falcon
- actualisation du Plan de Secours Spécialisé de Séchilienne
- élaboration d'un plan de gestion de l'Oisans en cas de blocage des accès
- études précises des conséquences hydrauliques d'un effondrement
- redéfinition des conséquences sur l'urbanisation
- élaboration des plans de prévention des risques
- études et mises en place de parades.

Le site des Ruines de Séchilienne bénéficie d'une surveillance extrême. Le risque d'éboulement est un phénomène connu et inéluctable, mais, compte tenu des événements subséquents, les parades en place semblent bien insuffisantes à ce jour. La situation est complexe tant les enjeux sous tendus sont importants, notamment les enjeux communicationnels : la perception et le traitement du risque par tous les acteurs concernés (citoyens, acteurs politiques et économiques, médias), reposent en grande partie sur les pratiques communicationnelles des uns et des autres [4]. ■

Bibliographie

[1] POIROT Stéphane, « L'intercommunalité face aux Ruines de Séchilienne », in La Mairie Magazine, n°79, pp. 11-13, avril 2004

[2] Etude Sogreah (1999)

[3] Expertise relative aux risques d'éboulement du versant des ruines de Séchilienne, rapports du collège d'experts sous la direction du Professeur Marc Panet, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Décembre 2000 (Rapport Panet I) et Mai 2004 (Rapport Panet II)

[4] STRAPPAZZON Géraldine, L'information préventive en matière de risques majeurs, Mémoire de DEA sous la direction d'Isabelle Paillart, UFR des Sciences de la Communication, Université Stendhal – Grenoble 3 : juin 2004, 66 pages. Travail poursuivi depuis en thèse.